

Unies dans divers domaines, dont le maintien et l'établissement de la paix, la gestion des crises et la diplomatie préventive. Voilà qui contraste carrément avec l'habitude qu'avaient les Soviétiques de toujours chercher à limiter le rôle de l'ONU en matière de sécurité. Dans un article publié le 17 septembre 1987 dans la *Pravda* et dans *Izvestia*, article qui a souvent été cité, le secrétaire général Gorbatchev a proposé de créer à l'ONU un centre multilatéral pour la réduction des risques de guerre; le centre serait directement relié au siège de l'ONU, à la capitale de chacun des membres permanents du Conseil de sécurité, et au président du groupe des pays non alignés. Le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Chevardnadze, a préconisé la mise sur pied d'un centre multilatéral de vérification, sous la coupe du Secrétaire général de l'ONU. Un tel organe permettrait à ce dernier de dépêcher des missions d'enquête aux points chauds du globe et sur les lieux de conflits internationaux. L'information ainsi obtenue pourrait servir à amorcer des consultations entre les adversaires et les membres du Conseil de sécurité.

Un tel centre de vérification a été partiellement mis en place, avec l'assistance de l'URSS, quand l'Office de la recherche et de la collecte de l'information (ORCI) a été créé. Il incombe à cet organe de surveiller l'évolution de la conjoncture internationale afin de signaler sans tarder au Secrétaire général tout fait nouveau grave nécessitant son attention et son intervention. Avec le temps, l'ORCI pourrait servir de banque institutionnelle de données sur les activités de l'ONU en matière de gestion des crises et de règlement des différends.

Dans une autre proposition, le gouvernement soviétique a émis l'idée que le Conseil de sécurité pourrait organiser des consultations officielles fréquentes au niveau des ministres des Affaires étrangères.<sup>8</sup> En 1977, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Don Jamieson, avait proposé la tenue de réunions consultatives semblables par ses homologues des autres pays. Pareilles assemblées auraient aidé les participants à repérer les points chauds probables et à esquisser un plan d'action. Les détails techniques de la solution auraient ensuite été définis pendant les séances régulières du Conseil de sécurité. À l'époque, l'URSS et la Chine s'opposèrent vigoureusement à la proposition. Vu le changement apparent d'attitude du côté soviétique, il conviendrait peut-être que le Canada reprenne cette proposition pendant son mandat au Conseil.

Au cours des deux prochaines années, bon nombre des dossiers qui retiendront l'attention du Conseil de sécurité lui seront déjà familiers; songeons, par exemple, au Moyen-Orient, à l'Afrique du Sud et à la Namibie. Mais ils seront abordés dans un ordre de priorité différent, et ce sera un Conseil sans doute plus efficace qui les étudiera. Dans l'affaire namibienne, il ne s'agira plus principalement de négocier un règlement, mais de résoudre les problèmes afférents à la mise en oeuvre d'un accord existant. De la même manière, il est possible que l'ONU intervienne pour

superviser l'application d'une entente dans le conflit sévissant au Sahara occidental, où les adversaires ont semblé opérer un rapprochement, et pour surveiller le retrait des forces vietnamiennes du Kampuchéa.

Il est peu probable que le Conseil de sécurité participe à l'élaboration d'un plan de paix pour l'Amérique centrale, vu que les États-Unis répugnent à tolérer l'«interférence» de l'ONU dans l'hémisphère occidental, mais il ne faut pas exclure cette perspective totalement. Le Canada marcherait, pour ainsi dire, sur des oeufs en s'associant à quiconque préconiserait l'intervention de l'ONU pour mettre fin au conflit centraméricain. La question sud-africaine occupera quasi certainement un rang élevé dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Les membres non alignés de ce dernier exigeront l'adoption de sanctions économiques et politiques complètes, à moins que Pretoria révisé en profondeur sa politique d'*apartheid*. Mais contrairement à ce qu'il a fait en 1977-1978, le Canada ne pourra plus invoquer le rôle de médiateur, qu'il assume en sa qualité de membre du Groupe de contact, pour retarder le processus décisionnel sur les sanctions économiques.

Le conflit du Moyen-Orient représentera le plus grand défi pour le Conseil de sécurité, mais il lui offrira aussi les plus grandes chances de jouer un rôle constructif. Le soulèvement non maté des Palestiniens dans la bande de Gaza et en Cisjordanie et la révision dramatique de la position officielle de l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) sur la reconnaissance d'Israël et le terrorisme ont insufflé un nouveau dynamisme aux affaires du Moyen-Orient. La conjoncture change rapidement là-bas, ce qui donne lieu à des renseignements contradictoires et dénaturés. Le Conseil de sécurité jugera peut-être bon d'envoyer une mission d'enquête dans les territoires occupés pour définir l'attitude des Palestiniens face à tout régime local d'autonomie parrainé par Israël, ou aux plans de paix proposés par l'ONU. Il est fort probable que le Canada ferait partie d'une telle commission d'enquête, vu les connaissances et la réputation qu'il a acquises dans la région par suite de sa participation aux missions onusiennes d'observation et de maintien de la paix.

Le Conseil de sécurité interviendrait de façon encore plus sensible dans le processus de paix au Moyen-Orient s'il cherchait à assurer une médiation directe entre le gouvernement israélien et l'OLP. Le Canada bénéficie du prestige et de l'influence supplémentaires propres aux pays qui siègent au Conseil de sécurité, et il devrait profiter par dessus tout de la situation pour essayer de convaincre le Conseil de sécurité d'assumer un tel rôle de médiateur. La meilleure solution consisterait sans doute à créer un nouveau groupe de contact qui comprendrait des membres du Conseil soucieux de régler pacifiquement le conflit du Moyen-Orient et ayant une certaine crédibilité dans la région. En outre, contrairement à ce qui fut le cas dans l'affaire namibienne, ce groupe de contact ne devrait pas comprendre que des pays occidentaux. Il conviendrait par